



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 mai 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Avril 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 Mai 2002

**Rétrocession au Centre Hospitalier Général de Niort d'une maison
sise rue du Clos de l'Hospice**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M.
Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

DELIBERATION D20020132

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mai 2002

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Rétrocession au Centre Hospitalier Général de Niort d'une
maison sise rue du Clos de l'Hospice**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La Ville de NIORT a acquis début 2002, par exercice du Droit de Prémption, la maison sise 50 rue du Clos de l'Hospice dans le but de permettre l'extension du Centre Hospitalier (création d'un parking de 324 places environ).

Pour permettre au Centre Hospitalier Général de réaliser son projet, il y a lieu de lui rétrocéder l'immeuble en cause (section DL n° 359) au prix d'acquisition acquitté par la Ville conformément à l'avis du Domaine, soit 53 357,16 €, tous les frais et droits en résultant étant la charge du Centre Hospitalier Général.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la rétrocession décrite ci-dessus ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La recette sera rattachée au chapitre 908-8241 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)